



Atlas de l'empire napoléonien

1799-1815

Vers une nouvelle civilisation européenne

Jean-Luc Chappey
Bernard Gainot
Préface de Jean-Paul Bertaud

TROISIÈME ÉDITION

autrement

Atlas de l'empire napoléonien

1799-1815

Auteurs

Jean-Luc Chappey est professeur d'histoire des sciences des périodes modernes et contemporaines (XVII^e-XIX^e siècles) à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne. Il dirige actuellement l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066). Spécialiste de l'histoire des sciences et des savoirs au tournant des XVIII^e et XIX^e siècle, il a publié récemment *La Révolution des sciences. 1789 ou le sacre des savants* (Paris, Librairie Vuibert, 2020) et coordonné plusieurs numéros de revues.

Bernard Gainot est maître de conférences honoraire en histoire moderne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chercheur associé à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine / Paris1 - ENS rue d'Ulm, CNRS (UMR 8066). Ses recherches portent sur l'histoire coloniale du XVIII^e siècle, sur l'histoire des conflits de la période moderne, sur l'histoire politique et sociale des années 1795-1830. Il a publié un *Atlas des esclavages*, en collaboration avec Marcel Dorigny, chez Autrement en 2007 (nouvelle édition 2022).

Préfacier

Jean-Paul Bertaud (1935-2015) a écrit une vingtaine d'ouvrages sur la Révolution et l'Empire, dont l'un couronné par l'Académie française : *Les Amis du roi* (Perrin, 1984). Son livre sur *Les royalistes et Napoléon* (Flammarion, 2009) a reçu le prix Premier Empire de la Fondation Napoléon en 2009. Son dernier ouvrage, *Napoléon et les Français*, est paru en 2014 chez Armand Colin.

Cartographe

Fabrice Le Goff est cartographe-géographe indépendant. Il a réalisé les cartes de nombreux atlas aux Éditions Autrement depuis dix ans, notamment l'*Atlas historique du Moyen-Orient* (2020) et l'*Atlas historique de la Méditerranée* (2022). www.cartographe-legoff.com

Maquette : Agence Twapimoa
Lecture-correction : Rachel Grunstein
Coordination éditoriale : Marion Chatizel ; Anne Lacambre pour cette édition
Fabrication : Élodie Conjat

ISBN : 978-2-0802-7692-6

© Autrement, un département de Flammarion, 2022
87, quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13
www.autrement.com

Dépôt légal : mars 2022

Dépôt légal des précédentes éditions : © Éditions Autrement, 2008, 2015

Imprimé et relié en janvier 2022 par l'imprimerie Pollina, France

Tous droits réservés. Aucun élément de cet ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse de l'éditeur et du propriétaire, les Éditions Autrement.

Remerciements

Les auteurs dédient cet ouvrage à la mémoire de Jean-Paul Bertaud, disparu le 21 novembre 2015.

Ils remercient particulièrement Clémence Zacharie-Tchakarian, docteur en droit, Malcolm Crook et John Dunne, professeurs à l'université de Keele, à Stratfordshire (Royaume-Uni), pour leurs précieuses lectures ainsi que pour les documents originaux qu'ils ont bien voulu mettre gracieusement à leur disposition. Ils ont également une pensée pour Gérard Gayot, qui fut professeur d'histoire moderne à l'université Lille III.

Les Éditions Autrement tiennent à remercier Anick Mellina, agrégée d'histoire, inspectrice d'académie honoraire d'histoire et de géographie, pour sa participation à l'élaboration de la première édition de l'atlas et à sa relecture scientifique des textes et des cartes.

Crédits

Pages 8-9. Carte de l'Empire français en 1805, Archives de l'armée de terre (cote L.3.234)
© SHD.

Page 67. Extraits de *La topographie de Paris ou plan détaillé de la ville de Paris et de ses faubourgs*, publié par Maire en 1808 (impression 1816)
© A. Taride éditeur, Paris.

Page 69. Extrait du plan cadastral, 1809
© Archives municipales de La Roche-sur-Yon.

Atlas de l'empire napoléonien

1799-1815

Vers une nouvelle civilisation européenne

Jean-Luc Chappey et Bernard Gainot

Préface de Jean-Paul Bertaud

Cartographie de Fabrice Le Goff

Troisième édition

Autrement
collection Atlas/Mémoires

Atlas de l'empire napoléonien 1799-1815

6 Préface de Jean-Paul Bertaud

7 Introduction

7 De la « politique de civilisation »
à la domestication des peuples

8 Carte de l'Empire en 1805

11 Territoire, territoires

12 L'Europe sous influence

14 Le grand Empire en 1811

16 Des frontières mouvantes

18 Le contrôle des communications

20 Les représentants itinérants du pouvoir

22 L'organisation institutionnelle

24 Le pouvoir des élites

26 Les élections

28 Le contrôle du territoire

30 L'Empire d'outre-mer

33 Les dynamiques démographiques

34 La population en Europe

36 La population des villes
et des campagnes

38 Les rythmes familiaux

40 Femmes, filles et épouses

42 Le monde du travail

44 La conscription

46 Soigner la société : santé
et populations marginales

49 Les dynamiques économiques

50 Une nouvelle géographie industrielle

52 Secteurs et acteurs de l'industrie française

54 L'organisation industrielle de l'Empire

56 L'encadrement du commerce intérieur

58 Les échanges internationaux

60 La nouvelle distribution des terres

62 L'économie agricole entre innovations
et fragilités

65 Dynamiques culturelles et résistances

- 66** L'urbanisme impérial à Paris
- 68** Les villes impériales
- 70** Le projet d'unification intellectuelle
et artistique
- 72** Institutions et enseignement
- 74** Des lieux de sociabilité sous surveillance
- 76** La remise en ordre religieuse

79 L'Europe du refus

- 80** Insurrections et zones de résistance
en Europe
- 82** Insoumission et désertion
- 84** Les lieux de l'opposition
- 86** L'Europe du congrès de Vienne
- 88** Traces d'Empire

91 Conclusion

92 Annexes

- 92** Chronologie de l'Europe napoléonienne
(1799-1815)
- 94** Bibliographie

Le grand Empire en 1811

Face aux difficultés rencontrées par les napoléonides, la centralisation s'impose. Il s'agit notamment de renforcer le blocus continental économique et d'étendre la conscription. Le modèle administratif départemental se généralise, tandis que Paris aspire à devenir la grande capitale financière et religieuse de l'Europe.

L'organisation impériale

En 1811, le cœur du système est alors l'Empire français des 130 départements qui comptent près de 42 400 000 habitants, chiffre qui monte à 80 millions si l'on y ajoute les populations des États vassaux.

Ce vaste ensemble comprend le noyau originel agrandi des annexions : les États du pape en juin 1809, la Hollande, ainsi que les territoires côtiers du nord de l'Allemagne soustraits au royaume de Westphalie, puis adjoints aux anciennes villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck en juillet 1810, la petite république suisse du Valais, qui soude l'ensemble le 10 décembre 1810. Ce sont dix-sept départements nouveaux qui apparaissent, dessinant un croissant étiré pour le contrôle des rivages et des ports, structuré autour d'une douane militarisée pour mener la guerre économique.

Dans les départements, ou préfectures, l'ensemble de la législation française s'applique désormais. Toutefois, un échelon intermédiaire entre les préfets et Napoléon apparaît avec le lieutenant général. Ce type d'administration est étendu aux territoires placés sous régime militaire : les marches slaves des Provinces illyriennes, la Catalogne, la Toscane. Le gouverneur militaire est relayé par des intendants à la tête de provinces, qui occupent les mêmes fonctions que les préfets.

Restent les bribes de l'ancien système fédéral, au centre de l'Europe : le duché de Varsovie, organisé le 22 juillet 1807, le grand-duché de Berg et le royaume de Westphalie, qui sont voués à servir de modèles pour les pays de la

Confédération du Rhin, créée en 1806, le royaume de Naples et le royaume d'Italie, clés de l'édifice napoléonien dans la péninsule italienne.

La question russe. Si, en 1811, Napoléon n'a toujours pas renoncé à une invasion de l'Angleterre, c'est vers la Russie que les regards se tournent.

Face à des difficultés économiques croissantes, la Russie décide d'abandonner le blocus le 31 décembre 1810 en ouvrant ses ports aux neutres et en instaurant un tarif visant les produits de luxe importés de France. Poussé par les princes germaniques, Napoléon décide de bloquer la poussée vers l'ouest de l'Empire russe illustrée par sa mainmise sur la Finlande (1809) et sa pression sur la Pologne (printemps 1811). Le contentieux est encore envenimé par les vaines tractations autour du mariage de Napoléon avec la jeune sœur du tsar. Une question de légitimité rend le conflit de plus en plus inévitable : l'influence des émigrés français en Russie, le tournant réactionnaire d'Alexandre I^{er} érigent en effet l'Empire russe en champion de la chrétienté. Peut-il y avoir deux empires en Europe continentale ?

Maintenir l'unité de cet ensemble conduit Napoléon à juxtaposer des formes de légitimité qui ne se recourent qu'imparfaitement, au risque de la déstabilisation, sous le feu des critiques des contemporains : providentielle, personnelle, constitutionnelle, populaire, chrétienne, monarchique et militaire. Ce cumul des références permet d'accroître les prérogatives de Napoléon, quitte à trahir son statut incertain de « fils de la Révolution ».

L'EMPIRE FRANÇAIS EN 1811





Territoires constituant l'Empire français

- Départements français
- Ancienne République batave
- Départements réunis
- Rhénanie
- Départements piémontais
- Départements ligures
- Départements toscans
- Départements romains
- Provinces illyriennes
- Frontières de l'Empire français
- Limites de département

Source : J. Boutier, Atlas de l'histoire de France XVI^e-XIX^e siècle, Autrement, Paris, 2006.

L'Empire d'outre-mer

Lors de la paix d'Amiens (1802), influencé par le lobby colonial et esclavagiste, Napoléon, convaincu que le retour de la prospérité passe par le rétablissement de l'esclavage, juge qu'il faut restaurer l'ancien ordre colonial. Cette tentative est anéantie, d'abord par l'insurrection des populations de couleur de Saint-Domingue, victorieuse en 1804, puis par la marine britannique qui fait tomber un à un les établissements français d'outre-mer en 1809 et 1810.

La «restauration coloniale»

L'ancienne partie française de Saint-Domingue devenue indépendante sous le nom de Haïti (1804), il ne reste plus comme colonies que la Guadeloupe, la Martinique, la partie orientale de Saint-Domingue, la Guyane et les Mascareignes (île de France et Réunion). Si le transfert de souveraineté s'effectue sans gros problèmes en Martinique, les Anglais ayant préservé tout au long de leur occupation le régime juridique de l'esclavage, les choses évoluent tragiquement à la Guadeloupe. Les autorités françaises doivent affronter une rébellion alimentée tant par l'humiliation des officiers de couleur révoqués que par la révolte des cultivateurs qui ne veulent pas revenir à la condition servile. La répression est très dure.

Le régime des colonies découle de la loi du 20 mai 1802 ; les territoires sont placés en dehors de la Constitution, à la discrétion du gouvernement. Un

gouvernement tricéphale est installé : un capitaine général pour les affaires militaires, un préfet colonial pour les affaires civiles, un commissaire pour la justice. L'esclavage est maintenu en Martinique, rétabli par la suite à la Guadeloupe et en Guyane ; logiquement, la traite négrière est aussi rétablie. Une législation raciale complète le régime juridique : des dispositions particulières interdisent l'entrée des populations de couleur en métropole, ainsi que les mariages mixtes.

Les difficultés militaires, la montée des tensions avec l'Angleterre, auront eu raison de l'autre volet du grand «rêve colonial» : la souveraineté sur la Louisiane, qui aurait permis le retour de la France tout au long de la vallée du Mississippi. Retour qui ne dura que deux mois, entre la rétrocession de la colonie par l'Espagne (mars 1803) et sa vente au gouvernement des États-Unis (mai 1803), pour prix de la neutralité de

ce dernier dans la guerre renaissante avec l'Angleterre.

Dans l'océan Indien, le capitaine général Decaen, installé à l'île de France, rétablit la tutelle métropolitaine et redéfinit l'ordre colonial aux Mascareignes.

Esclavagistes et polygénistes. Plutôt silencieux sous le Directoire, les théoriciens de la hiérarchie naturelle et intangible des races humaines refont surface avec force sous le Consulat et l'Empire. Derrière un Louis-Narcisse Baudry des Lozières, auteur des *Égarements du nigrophilisme* (1803), ils soutiennent l'idée de l'infériorité de la race noire, réactualisant de vieux stéréotypes issus de la «théorie des climats», légitimant ainsi les discours en faveur de l'esclavage. Défendant au contraire la possibilité de perfectibilité chez les populations africaines, Henri Grégoire dans son *De la littérature des nègres* (1807) prend courageusement position contre ces thèses outrancières.

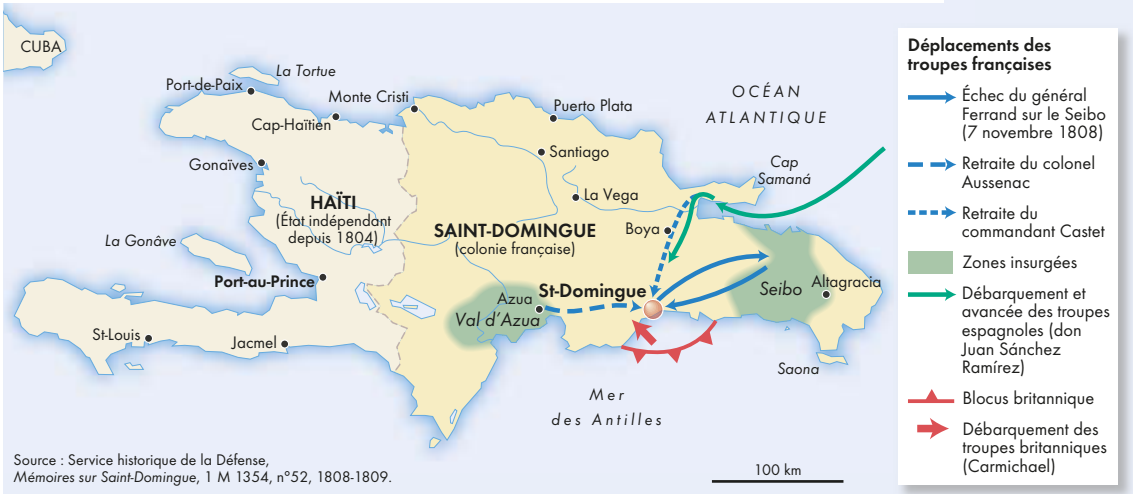
LES POSSESSIONS COLONIALES DE 1804 À 1810



Ambitions réduites

Si Bonaparte eut l'ambition, au début du Consulat, de restaurer un grand empire colonial en Amérique, l'indépendance de Haïti et la vente au rabais de la Louisiane ruinent cet espoir. La colonie du Cap est perdue en 1806. Il reste quelques îles dans les Petites Antilles et deux bases stratégiques menées par des personnalités énergiques : Victor Hugues en Guyane et Charles Decaen dans l'océan Indien.

LA CHUTE DE LA COLONIE FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE (7 NOVEMBRE 1808-7 JUILLET 1809)



Les leçons d'un échec

À la fin de 1810, il n'y a plus de colonies françaises qu'en Insulinde, les Français y ayant pris le relais des Hollandais en 1810. Batavia reste nominalement française jusqu'en septembre 1811. La perte des colonies n'est pas seulement une conséquence de l'absolue maîtrise des mers par la Navy britannique. En 1794-1795, c'est en faisant appel aux « nègres guerriers » que les commissaires et les généraux révolutionnaires avaient pu résister victorieusement aux Anglais. En 1808-1810, le climat international est en train de changer ; la longue lutte des abolitionnistes anglais a conduit en 1807 à l'abolition de la traite par la Grande-Bretagne. Désormais, la coalition contre l'empire napoléonien bat la

France en brèche sur le terrain où cette dernière s'était placée dans la décennie révolutionnaire, celui de l'appel à la libération des peuples. À l'exception de l'île de France et de quelques Petites Antilles, l'Angleterre rétrocède à la France toutes ses possessions coloniales au congrès de Vienne. Mais, surtout, l'abolition de la traite négrière fait entrer le monde colonial dans une nouvelle étape, qui préfigure la deuxième abolition de l'esclavage. En dépit d'un large essor de la contrebande négrière, il devient beaucoup plus difficile de renouveler la main-d'œuvre.

Le ministre de la Marine et des colonies de la Restauration, Malouet, souhaitait en 1814 le retour à la situation qui prévalait antérieurement à la Révolution. Ce rêve est devenu irréalisable.

à toutes les garnisons françaises de se replier sur la capitale, qui est soumise à un sévère embargo britannique et bientôt assiégée par les troupes de Sanchez Ramirez (janvier 1809).

Le 27 juin 1809, le commandant anglais Carmichael débarque avec 1 800 hommes près de Santo Domingo. Le 7 juillet 1809, la garnison française capitule.

Entre-temps, les Portugais du Brésil, avec lesquels existait un très vieux contentieux sur la délimitation de la frontière avec la Guyane, le long du fleuve Oyapock, débarquent un corps expéditionnaire, avec le soutien de la flotte britannique (décembre 1808). Ils appellent les Noirs des plantations à se soulever pour obtenir la liberté générale, ce qui désorganise entièrement les lignes de défense, hâtivement préparées par le gouverneur de Cayenne, Victor Hugues. Ce dernier capitule le 12 janvier 1809.

Le 30 janvier 1809, c'est l'amiral anglais Cochrane qui s'empare de la Martinique. Un an plus tard, la Guadeloupe capitule à son tour.

Dans l'océan Indien, la situation n'est guère meilleure pour la France. Les Anglais organisent le blocus des Mascareignes : l'île de La Réunion est occupée en juillet 1810. Decaen organise la résistance à l'île de France, parvient à mettre en échec une tentative anglaise de débarquement à Grand-Port en août 1810, mais, abandonné à lui-même, il doit capituler le 2 décembre suivant.

L'ADMINISTRATION COLONIALE (1802-1810)

Capitaine général
Défense
Attributions militaires

Préfet colonial
Administration civile
Ordre public

Commissaire ordonnateur
Finances

Commissaire de justice
Justice

NB : Les domaines d'attribution sont séparés, néanmoins l'ordre ci-dessus reflète la hiérarchie des pouvoirs les uns par rapport aux autres.

Comment finit un empire

Le blocus anglais se durcit à partir de 1806. Mais c'est surtout à partir de mai 1808 et du déclenchement de la guerre d'Espagne que les événements se précipitent. Une rébellion se développe à Saint-Domingue, dans la région du Seibo. L'insurrection est dirigée par Juan Sanchez Ramirez, qui se proclame général en chef de l'armée espagnole au nom de Ferdinand VII (novembre 1808). Le capitaine général Ferrand subit une déroute cuisante et met fin à ses jours.

Un autre foyer d'insurrection se développe à l'ouest, dans la région frontalière de Haïti (Val d'Azua). Le nouveau capitaine général, Barquier, demande

Institutions et enseignement

Les réformes réalisées depuis le Consulat ont pour effet d'organiser un système de formation et de reproduction d'élites destinées au service de l'État. Le régime napoléonien contribue à modifier le système pédagogique et l'organisation de la recherche en France. En limitant l'accès de l'enseignement secondaire aux enfants d'une élite restreinte et choisie, Napoléon abandonne les idéaux révolutionnaires de démocratisation par l'école.

La fabrication des élites

Dès 1803, l'Institut national des sciences, arts et lettres perd son rang de lieu central des savoirs au profit des grandes institutions pédagogiques. La réforme progressive du concours d'entrée de l'École polytechnique favorise le recrutement des enfants des élites sociales et transforme cet établissement en un laboratoire de la technocratie d'où devront sortir des serviteurs de l'État, qui se distinguent progressivement des ingénieurs

formés par l'École des arts et métiers. Du Muséum d'histoire naturelle à la Bibliothèque impériale en passant par l'École des langues orientales, ces grandes institutions, dirigées par de véritables « patrons » qui prennent le contrôle des instruments de diffusion des savoirs, donnent corps à la rencontre entre un enseignement et une recherche de haut niveau qui renforcent le statut de Paris comme capitale scientifique en Europe. À partir de 1810, des voix se font entendre

pour dénoncer le pouvoir des « professeurs » et en appeler à un retour de l'idéal encyclopédique.

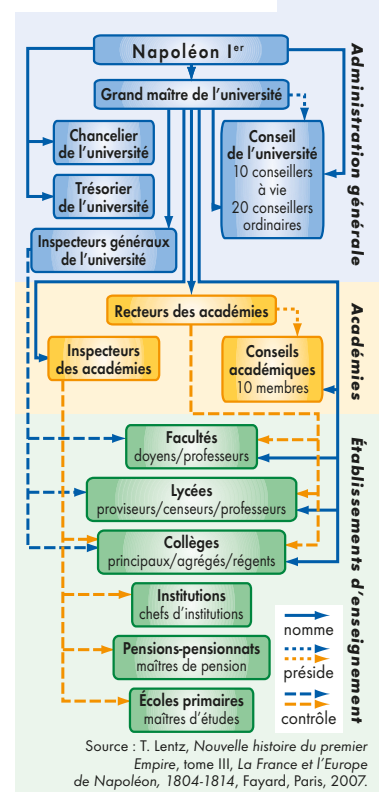
La mise au pas de l'Université

Entre 1806 et 1811, une série de lois organisent l'Université impériale, qui instaure le monopole de l'État en matière d'instruction et d'éducation publiques. Le chef de l'Université est un grand maître (Fontanes), assisté d'un Conseil, ayant sous ses ordres les inspecteurs généraux.

LES UNIVERSITÉS DE L'EMPIRE EN 1808



L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE



Par un décret du 17 mars 1808, l'Empire est divisé en 32 académies (autant que de ressorts de cours d'appel) dirigées par un recteur, assisté d'un conseil académique et ayant sous ses ordres des inspecteurs d'académie. De nouvelles académies sont créées entre 1808 et 1813 dans les départements annexés. C'est à cette hiérarchie administrative que sont soumis l'enseignement supérieur (facultés de théologie, de lettres, de sciences, de droit et de médecine), l'enseignement secondaire (lycées et collèges) et l'enseignement primaire (écoles communales). Seules Strasbourg et Paris ont les cinq facultés (droit, médecine, théologie, lettres et sciences) d'une université complète ; les autres académies n'ont que leurs facultés de lettres et de sciences. Les professeurs composent une sorte de corporation laïque, dont les membres sont astreints à un engagement envers l'État et ne doivent pas se marier. Le mot d'ordre est d'élever les générations successives d'après « des principes fixes ».

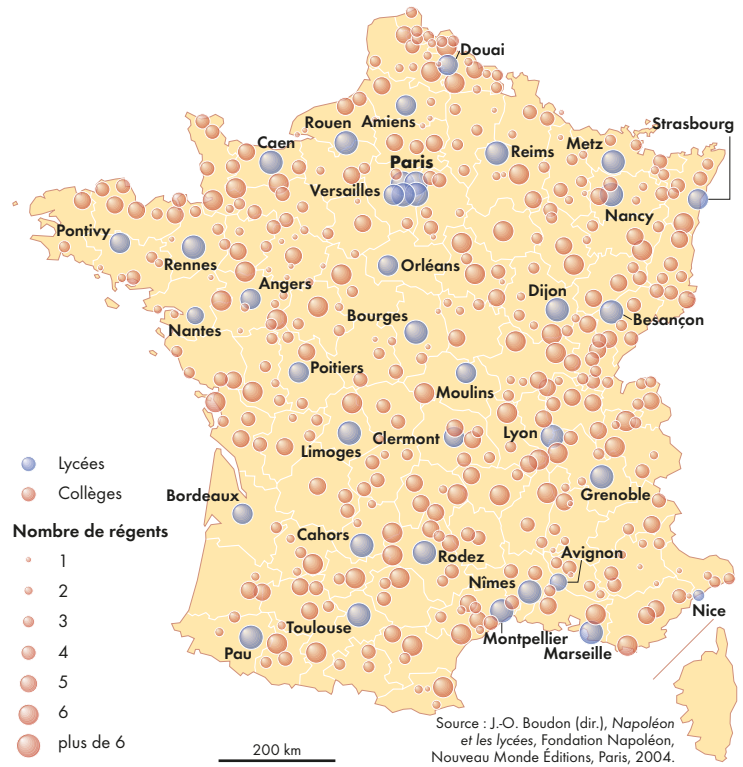
Les professeurs ne peuvent accepter aucune fonction publique, particulière ou salariée, sans la permission du grand maître. En cas d'infraction, ils peuvent être condamnés à des peines graves : censure, mutation, suspension voire radiation.

Les lycées et le système des héritiers

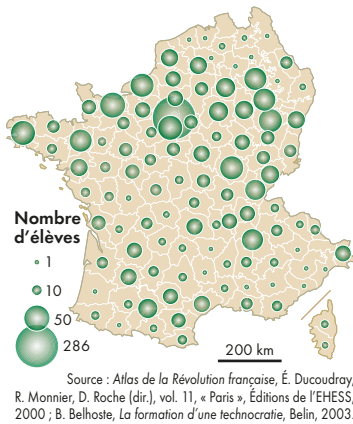
Alors que l'enseignement primaire est abandonné aux soins des autorités locales, l'enseignement secondaire, pépinière d'officiers et de fonctionnaires de tout ordre, est favorisé. La loi du 1^{er} mai 1802, qui supprime les écoles centrales et met en place les lycées sous la tutelle de l'État, est à l'origine des 45 établissements (dont 4 à Paris) fondés dans l'Empire qui accueillent environ 10 000 élèves, 2 400 étant choisis parmi les fils de militaires et de fonctionnaires. Les bourses pour les élèves des collèges préparant l'entrée au lycée sont rares et ne permettent pas une réelle ouverture sociale.

Le lycée, dont les programmes privilégient l'acquisition de la culture classique, sert le projet politique de former

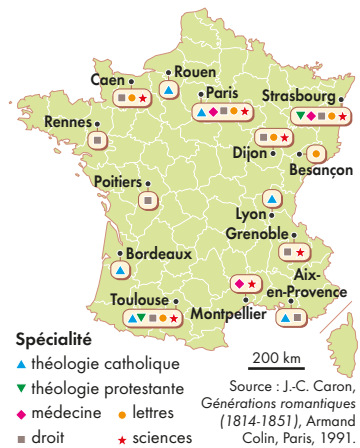
LYCÉES ET COLLÈGES EN 1812



L'ORIGINE DES POLYTECHNICIENS (1795-1807)



LES FACULTÉS EN 1815



les élites du nouvel État. Alors que les proviseurs, censeurs et régents de collèges sont soumis au célibat, les professeurs, nommés par l'administration dans la cohorte des ordres religieux d'Ancien Régime et des professeurs des écoles centrales, sont soumis à de nombreuses contraintes et font peser sur les élèves une discipline militaire et monacale, les femmes étant exclues

du monde des lycées. Les punitions envers les élèves récalcitrants comportent la prison, la salle de pénitence, les arrêts. Si quelques lycées inquiètent les autorités, ils s'imposent comme les relais de la politique d'unification politique et culturelle, en particulier par le biais de la promotion de la culture et de la langue française dans les départements annexés.